

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - Mme Petra LAURAIN - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - Mme Nicole DELAVILLE - M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Pascal FERRARD - Mme Marlène CLEMENT - Mme Annette RODIER
Mme Christine BOUYER arrive à 21 h 30

Absents - Excusés :

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Laurent ROUSSELOT
M. Jean-Claude HATIER

Date de la convocation : 16 février 2018

Monsieur le Maire demande

- ★ **d'ajouter** à l'ordre du jour le point suivant : mise aux normes électricité rez-de chaussée du château.
- ★ **supprimer** le point n° 5 par manque d'éléments.

Début du conseil : 20 h 35

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

- 1 - Zone de la Barbeline - convention de mise à disposition de locaux ;
 - 2 - SMIC : avis sur demandes adhésions ;
 - 3 - Syndicat Mixte EPTB Meurthe-Madon : Adhésion de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest ;
 - 4 - Syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges : participation extension réseau BT ;
 - 5 - Contrat entretien blocs secours bâtiments ;
- Informations et questions diverses.

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 23 janvier 2018 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) Zone de la Barbeline - convention de mise à disposition de locaux
(délibération n° 2018.02.23/01)

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Scolaire utilisait comme garage à bus 4 cellules dans le local de la Barbeline moyennant un loyer mensuel de 500,00 €. Or, depuis le 1^{er} janvier, ce syndicat est devenu caduque du fait de la reprise de compétence par la Communauté de Commune les Vosges côté sud-ouest.

Il y a donc lieu de passer une nouvelle convention avec ce nouveau locataire et de fixer un nouveau loyer : 500,00 € est proposé.

Monsieur ROUSSELOT demande s'il est prévu une revalorisation du loyer car en principe lors d'un changement de locataire une hausse est appliquée.

Madame JEANMICHEL précise également que cette augmentation est calculée en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC).

Après débat, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de passer une nouvelle convention et fixent le loyer mensuel à 500,00 €.

2) SMIC : avis sur demandes adhésions (délibération n° 2018.02.23/02)

Un courrier émanant du SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale) nous est parvenu nous informant que les communes de FRÉBÉCOURT, de PUZIEUX et le syndicat scolaire du secteur de LE THOLY ont sollicité leur adhésion.

A l'unanimité, les conseillers acceptent les demandes ci-dessus.

3) Syndicat Mixte EPTB Meurthe-Madon : Adhésion de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest (délibération n° 2018.02.23/03)

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue obligatoire aux communautés de communes. Le nouveau territoire est concerné par trois EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) la Meuse, Meurthe et Madon et Saône et Doubs.

Dans sa séance du 14 novembre 2017, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé les nouveaux statuts valant adhésion au tronc commun de l'EPTB Meurthe et Madon qui devient un syndicat mixte avec lequel il aura la totalité des compétences liées à la prévention des inondations ainsi que la compétence obligatoire de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

Pour info : concernant le GEMAPI pour l'année 2018, une taxe de 2.12 € par habitant sera appliquée.

Suivant l'article de procédure à l'article L 5214-27 du CGCT « L'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Après concertation, c'est par 12 voix pour et 1 abstention, que les conseillers acceptent cette adhésion dont la cotisation pour 2018 sera de 1.00 € par habitant.

4) SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES participation extension réseau BT (délibération n° 2018.02.23/04)

Monsieur DESVERNES présente le devis du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges concernant l'extension du réseau BT et Orange

pour alimenter une parcelle située route des Rochottes sur laquelle il est prévu la construction d'un pavillon.

Les montants sont pour :

- le réseau électrique : 6.100,00 € dont 2.989,00 € part communale ;
- le réseau téléphonique : 1.200,00 € dont 127,20 € part communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord, pour la prise en charge de ces montants afin que cette parcelle soit entièrement viabilisée.

5) MISE AUX NORMES D'ÉLECTRICITÉ REZ DE CHAUSÉE DUCHÂTEAU *(délibération n° 2018.02.23/05)*

Dans le cadre de la mise aux normes de l'électricité du château, Monsieur le maire présente un devis des Ets PORGEON concernant dans un premier temps, les travaux au rez de chaussée.

Il s'agit du couloir, de la salle de justice (musée Damia), des archives, des geôles ainsi que la pose de blocs de secours pour un montant de 8.892,00 € TTC. Cette somme sera inscrite au budget 2018, avec une participation de l'Association des Amis du Patrimoine de 3.000,00 €.

Par 12 voix pour et 1 abstention les conseillers donnent leur accord à la proposition ci-dessus.

Informations et Questions diverses

- Signature du compromis de la vente de l'appartement de Dijon compris dans la succession de Madame PRIKAZSKY ; la vente sera actée courant mai, ainsi les fonds disponibles nous seront versés ;
- Signature également d'un compromis de vente d'une parcelle au lotissement ;
- Concernant la rénovation complète de l'intérieur du château, sur les trois niveaux (montant estimés à 138.000 €), un devis d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre de l'opération nous est parvenu. Montant de ses prestations : 21.216,00 € TTC. Ses missions détaillées en 12 points consisteraient, entre autres, au projet de conception générale, aux dossiers de consultations des entreprises, à la mise au point des marchés et du suivi de travaux, etc...
- Présentation d'un dépliant sur des silhouettes de prévention servant de repère des passages pour piétons et visibles de nuit ;
- La rénovation des ateliers se poursuit : carrelage terminé, reste la peinture des sols. Au prochain conseil, il est envisagé de se rendre sur place ;
- Rue Jules Ferry : peinture au sol terminée ; il reste à réaliser quelques reprises de maçonnerie ;
- Station de traitement des eaux potables : bientôt opérationnelle. Réunion de chantier le 1^{er} mars 2018 à 15 h 30 ;
- Une réunion de démarrage des études s'est tenue avec A.T.D. 88 (assistant au Maître de l'Ouvrage), E.V.I. Agence Lorraine (maître d'œuvre) concernant l'assainissement collectif 1^{ère} et 2^{ème} tranches de travaux ;

Madame Christine BOUYER arrive à 21 h 30

- Au regard de difficultés financières pour la gestion de la maison de Santé de DARNEY, les membres de la SISA ont présenté un avis de départ des

locaux au 1er juillet. Une concertation sera engagée avec la Communauté de Communes ;

- La réparation du mur écroulé rue de la gare, qui durera deux mois, sera effectuée par les services du Conseil Départemental qui assura le financement, avec déviation du trafic. Dans un même temps, les conduites d'eau et d'assainissement seront revues, à charge de la commune ;

- Aménagement du centre bourg : une première visite de repérage aura lieu le mardi 6 mars ;

Monsieur ROUSELOT s'interroge sur l'étude de faisabilité du vétuste "dispensaire" (prévue au budget 2017), qui est toujours en suspens, et dont la démolition est souhaitée afin de prévoir un parking pour désengorger la rue de l'hôtel de ville ;

- Accord pour débiter les travaux au calvaire, route de la gare ; entreprise ARTEL 25 159,30 € TTC auxquels il faut ajouter les travaux de peinture qui seront faits en régie. Subventions obtenues :

- * du Conseil Départemental : 3.564,20 € soit 18 % ;
- * de Monsieur le Député Christian FRANQUEVILLE : 1.467,00 € ;
- * de la DRAC : 8.386,00 € ;
- * un généreux donateur : 600 € ;

soit 14.017,20 €. Reste à charge commune 11.142,10 € TTC. ;

- Contact avec la Société Protectys et la Société EPS concernant le risque intrusion pour les locaux administratifs. En attente des devis soit achat de l'équipement soit location ;

- l'ONF forêt a remis en état (nettoyage, remplacement des essences sèches) la parcelle route de Bonvillet dans laquelle, il y a quelques années, le reboisement avait été parrainé par les écoliers darnéens ;

- la pose de l'échafaudage pour les travaux de la toiture du château est en cours ;

Monsieur Régis BELGERI donne les résultats provisoires du recensement :

- sur 648 logements ou maisons que compte la commune, 144 sont vacants et 19 résidences secondaires.

- la population est de **892** habitants (941 en 2013, année du dernier recensement). Les collectivités (EHPAD, gendarmerie, IFPRO, l'EAU VIVE, l'EFFEUILLY) qui sont recensées directement par l'INSEE viendront s'ajouter à ce nombre. (232 personnes il y a 5 ans).

Les formulaires remplis par internet représentent 40 %. Quant aux questionnaires "papier" sur un échantillon de 276 logements occupés, 163 le sont par une seule personne, 77 par 2, 21 par 3 habitants, et 15 accueillent 4 personnes et +.

Pour la pyramide des âges sur ce même échantillon on compte 450 habitants : 67 âgés de 0 à 20 ans, 179 de 20 à 60 ans et 204 de 60 ans et +.

Dates :

- Samedi 24 février : loto des Parents d'Élèves à la salle des fêtes ;

- Jeudi 1er mars : réunion chantier route de VITTEL avec l'entreprise SOGEA :

- Samedi 3 mars : vide-armoires : Association Familiale au gymnase ;

- Vendredi 9 mars : don du sang Salle des fêtes ;

- Samedi 10 au dimanche 18 mars : semaine des Arts MPT salle des fêtes et gymnase ;
- Vendredi 23 mars : Assemblée générale du crédit agricole au gymnase ;
- Samedi 24 mars :
 - concert à l'église Comité de Jumelage par Monsieur PISTERMANN ;
 - loto des JSP au gymnase ;
- Dimanche 25 mars : repas spectacle de l'Association Ariane à la Salle des fêtes ;
- Vendredi 30 mars : Assemblée générale de la MPT salle des fêtes 18 h ;
- Dimanche 1^{er} avril :
 - chasse à l'œuf dans l'enceinte de l'école ;
 - repas spectacle de l'Association Ariane Salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Darney, 23 février 2018

Le Maire,

Y. DESVERNES

